

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION BENI-MELLAL –KHENIFRA
PROVINCE DE KHOURIBGA
COMMUNE D'OUED-ZEM
DIVISION D'URBANISME, ENVIRONNEMENT,
TRAVAUX, PATRIMOINE ET DEPENSE
Service de Comptabilités, des Budgets et les Marchés

CADRE DU PROGRAMME PREVISIONNEL

ANNEE BUDGETAIRE 2021

En application des dispositions de l'article **14** du décret **n°2-12-349** du 8 jourmada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, le programme prévisionnel des marchés que la commune d'Oued-Zem envisage de lancer au titre de l'année budgétaire **2021** est le suivant :

TRAVAUX

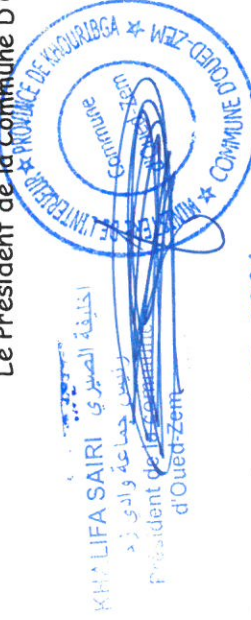
TYPE DE TRAVAUX	OBJET DES TRAVAUX	LIEU D'EXECUTION	MODE DE PASSATION	PERIODE PREVUE POUR LE LANCEMENT	Marchés réservés à la PME
Travaux	Construction extension et entretien des bâtiments de la commune.	ville Oued-Zem	Appel d'offres ouvert Sur offre de prix	2ème trimestre	20%
Travaux	Travaux d'aménagement de l'ancien noyau de la ville.	ville Oued-Zem		2ème trimestre	20%
Travaux	Achèvement des travaux de construction des gradins du terrain municipal	ville Oued-Zem		2ème trimestre	20%

SERVICES

TYPE DE SERVICE	OBJET DES SERVICES	LIEU DE L'EXECUTION	MODE DE PASSATION	PERIODE PREVUE POUR LE LANCEMENT	Marchés réservés à la PME
Etude	Etude, recensements et informatisation de la taxe des terrains non bâti et des différentes taxes.	ville Oued-Zem	Appel d'offres ouvert Sur offre de prix	2ème Trimestre	20%

Signé :

Le Président de la Commune D'Oued-Zem



23 MARS 2021

Chambre des représentants : adoption en deuxième lecture, du projet de loi



لهيئة المركزية للوقاية من الرشوة Instance Centrale de Prévention de la Corruption

La Chambre des représentants a adopté, à l'unanimité et en deuxième lecture, le projet de loi n° 46.19 relatif à l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption, mardi lors d'une séance plénière, épuisant ainsi l'ordre du jour de sa session législative extraordinaire. Ce projet de loi a été transmis à la Chambre des représentants en deuxième lecture après avoir été amendé par la Chambre des conseillers,

à travers l'examen de la formulation du 16-ème point de l'article 4 relatif aux prérogatives de l'instance. Ainsi, le projet édicte les missions de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption, sa composition, son organisation, ses modalités de fonctionnement, ainsi que les cas d'incompatibilité, précise un communiqué de la Chambre des représentants. Avec l'adoption de ce texte, la ses-

sion législative extraordinaire épuise son ordre du jour, affirme le communiqué, ajoutant que cette loi entrera en vigueur après sa publication au Bulletin officiel et à compter de la date de nomination du président, des membres de l'Instance et de son secrétaire général. Présentant ce projet de loi, le ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, Mohamed Benchaâboun a expliqué qu'il s'inscrit dans le cadre de la mise à niveau juridique des prérogatives dévolues par la Constitution de 2011 à cette Instance. Il intervient en réponse aux directives royales qui soulignent la nécessité de moraliser la vie publique, de promouvoir la probité et la lutte contre tous les aspects de la corruption, ainsi qu'aux attentes et aux aspirations des citoyens à plus de transparence, de probité et de qualité, a souligné le ministre, cité par le communi-

qué. L'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption, renforcera l'efficacité et consolidera l'effort contre le fléau de la corruption et consolidera la confiance, diffusera la transparence et de qualité au développement qualitatif des activités, en tenant compte des standards internationaux admises concernant les instances de lutte contre la corruption, notamment celles relatives à l'indépendance, l'élargissement du champ d'intervention et la combinaison de la gouvernance, de la prévention et de la lutte.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION BENI-MELLAL - KHENIFRA
PROVINCE DE KHOURIBGA
COMMUNE D'OUED-ZEM
DIVISION D'URBANISME, ENVIRONNEMENT,
TRAVAUX, PATRIMOINE ET DÉPENSE
Service de Comptabilités, des Budgets et les Marchés

CADRE DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Directeur fondateur : Ali Yata | Directeur de la publication : Mahtat Rakas

AL BAYAN

Jeudi 25 mars 2021

N°13970

Prix : 4 DH - 1 Euro

Préparatifs pour le Ramadan

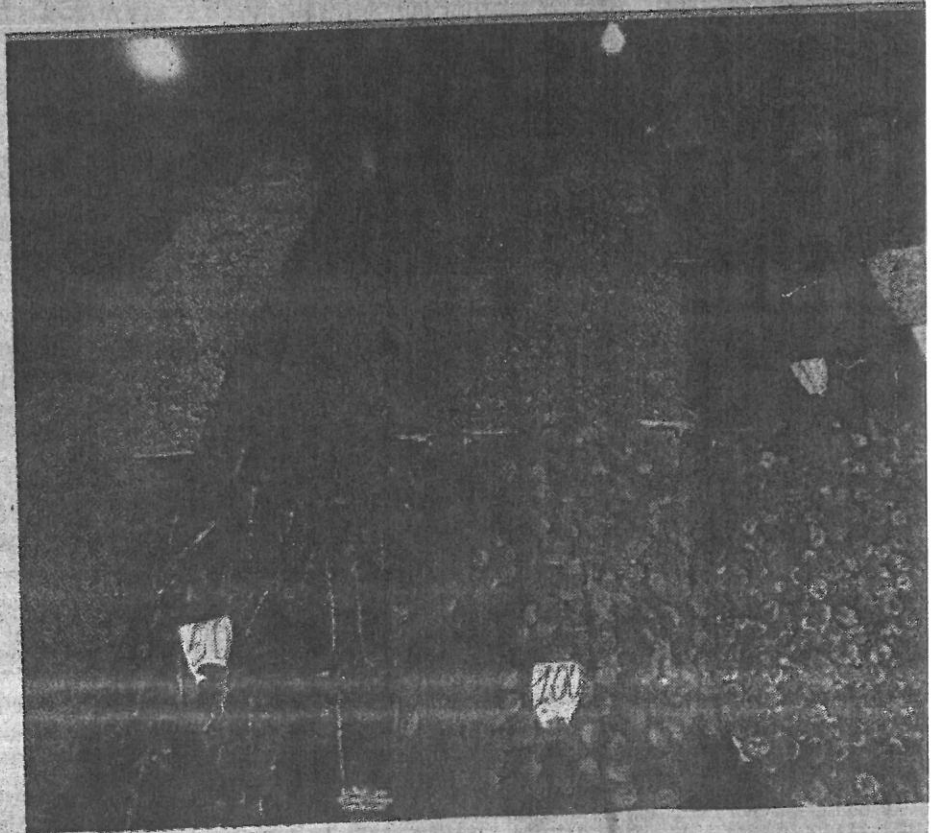
Offre abondante en produits de bas

Sahara Marocain

Le Kenya soutient le Plan d'Autonomie



«**J**e déclare en tant que Vice-Président du Kenya que le Plan d'Autonomie sous souveraineté marocaine est la meilleure solution à la question du Sahara », a assuré M. Ruto qui a été reçu par l'ambassadeur du Maroc au Kenya, El Mokhtar Ghambou, mardi soir au siège de sa résidence à Nairobi. Selon M. Ruto, le Kenya « ne doit jamais se défaire de sa neutralité et doit, au contraire, travailler directement avec l'ONU pour appuyer le processus de paix concernant la question du Sahara ». Le vice-président du Kenya qui est candidat à la présidentielle de 2022, a aussi affirmé que « la représentation du polsario à Nairobi n'a aucun sens ».



P 4

Colloque sur le Sahara marocain à

L'obstination algérienne

خاص بإعلانات جماعة وادي زم

الجمهورية المغربية
وزارة المالية
مديرية الميزانية
الطاباقية 2020

القائمة الموزعة المالية

م.م.م.م.م.م.	البيان الوارد في الميزانية	البيان الوارد في الميزانية	البيان الوارد في الميزانية	البيان الوارد في الميزانية
1000000	1000000	1000000	1000000	1000000
2000000	2000000	2000000	2000000	2000000
3000000	3000000	3000000	3000000	3000000
4000000	4000000	4000000	4000000	4000000
5000000	5000000	5000000	5000000	5000000
6000000	6000000	6000000	6000000	6000000
7000000	7000000	7000000	7000000	7000000
8000000	8000000	8000000	8000000	8000000
9000000	9000000	9000000	9000000	9000000
10000000	10000000	10000000	10000000	10000000

ROYAUME DU MAROC
LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE
LE MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ÉCOLOGIE
LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ÉNERGIE

CADRE DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021

En application des dispositions de l'article 14 de la loi n°10-2009 du 9 juillet 2009 relative aux lois de finances, le programme prévisionnel des mandats que le ministre d'État-Député du Gouvernement de l'Énergie et de l'Énergie est le suivant:

موزون التسيير المزمع 2020

البيان الوارد في الميزانية	البيان الوارد في الميزانية	البيان الوارد في الميزانية	البيان الوارد في الميزانية
1000000	1000000	1000000	1000000
2000000	2000000	2000000	2000000
3000000	3000000	3000000	3000000
4000000	4000000	4000000	4000000
5000000	5000000	5000000	5000000
6000000	6000000	6000000	6000000
7000000	7000000	7000000	7000000
8000000	8000000	8000000	8000000
9000000	9000000	9000000	9000000
10000000	10000000	10000000	10000000

TRAVAUX

البيان الوارد في الميزانية	البيان الوارد في الميزانية	البيان الوارد في الميزانية	البيان الوارد في الميزانية
1000000	1000000	1000000	1000000
2000000	2000000	2000000	2000000
3000000	3000000	3000000	3000000
4000000	4000000	4000000	4000000
5000000	5000000	5000000	5000000
6000000	6000000	6000000	6000000
7000000	7000000	7000000	7000000
8000000	8000000	8000000	8000000
9000000	9000000	9000000	9000000
10000000	10000000	10000000	10000000

REVENUS

البيان الوارد في الميزانية	البيان الوارد في الميزانية	البيان الوارد في الميزانية	البيان الوارد في الميزانية
1000000	1000000	1000000	1000000
2000000	2000000	2000000	2000000
3000000	3000000	3000000	3000000
4000000	4000000	4000000	4000000
5000000	5000000	5000000	5000000
6000000	6000000	6000000	6000000
7000000	7000000	7000000	7000000
8000000	8000000	8000000	8000000
9000000	9000000	9000000	9000000
10000000	10000000	10000000	10000000

La Présidence du Conseil d'État

23 NOV 2021

REDMI NOTE 9 PRO
AI QUAD CAMERA